

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 7 août 2020, débutée à 11 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{mes} les conseillères	Cécile CAMIRÉ Marie CORBEY Patricia COUETTE
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

EST ABSENTE

M ^{me} la conseillère	Carole CHEVARIE
--------------------------------	-----------------

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYEN: 0

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance étant tenue, exceptionnellement et temporairement, sans public conformément aux mesures autorisées par le gouvernement du Québec pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19, M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents. Il précise qu'un enregistrement audio de la séance sera mis à la disposition du public.

2020-08-233

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu:

D' l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 août 2020, se tenant à compter de 11 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-08-234

REJET DE SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES – RECHARGE DE LA PLAGE ROCHELOIS (SERVICES PROFESSIONNELS LIÉS À LA CONSTRUCTION) – PROJET N° VPC-STP-SPI-20200504-01

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER a demandé des soumissions

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

par voie d'appel d'offres public, pour des services professionnels liés à la construction visant la recharge de la plage Rochelois, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SPI-20200504-01;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, le 4 août 2020, une (1) soumission a été reçue pour ce projet, soit celle de FNX-INNOV INC., tel qu'il appert du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT que certains des documents requis au devis et aux documents d'appel d'offres s'avèrent non conformes;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE rejeter la soumission reçue pour les services professionnels liés à la construction visant la recharge de la plage Rochelois, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SPI-20200504-01, le tout conformément à la recommandation du Service du greffe en date du 6 août 2020;

D'autoriser le retour en appel d'offres pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient sans public, aucune question n'a été reçue de la part des citoyens ou des journalistes.

2020-08-235

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 7 août 2020, débutée à 11 h, soit levée à 11 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Alain THIBAUT
Maire